RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00380
Numéro SIREN : 383 786 266
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002439

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Société Anonyme au capital de 1.008.020,00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383.786.266

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
05 AVR. 2023
AMIENS
80 02

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 01 DECEMBRE 2022
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 3 328 048,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 328 048,25 euros

Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte "autres réserves" 2 971 951,75 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 6 300 000,00 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 6 300 000,00 euros
Soit 125,00 euros par action

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 décembre 2022.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 % SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2021	▪ **Distribution en date du 31/12/2021 :** 4.150.000,00 € *Soit 82,34 € par titre*	1.152,76 €	4.148.847,24 €
	▪ **Distribution en date du 22/06/2022 :** 6.000.000,00 € *Soit 119,05 € par titre*	1.071,41 €	5.998.928,59 €
	▪ **Distribution en date du 28/06/2022 :** 9.000.000,00 € *Soit 178,57 € par titre*	1.607,11 €	8.998.392,89 €
30/06/2020	3.300.000,00 € Soit 65,47 € par titre	916,65 €	3.299.083,35 €
30/06/2019	2.770.000,00 € Soit 54,96 € par titre	620.773,40 €	2.079.226,60 €

Certifié conforme
Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
05 AVR. 2023
AMIENS
80 - 02

SA

SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN

80092 AMIENS CEDEX 3

Exercice du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022

Comptes arrêtés au 30 juin 2022

COMPTES ANNUELS

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

SA SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN

BP 50067

80092 AMIENS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	97 656,56	91 055,57	6 600,99	8 328,76
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 209 919,83	1 209 919,83		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 006,27	50 006,27		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 045,55	1 006,22	39,33	144,16
Autres immobilisations corporelles	1 344 313,76	1 089 920,00	254 393,76	374 105,29
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 358 698,91		11 358 698,91	11 471 429,10
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 147,00		1 147,00	1 128,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 175,98		70 175,98	70 175,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**14 132 963,86**	**2 441 907,89**	**11 691 055,97**	**11 925 311,29**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services	93 300,00		93 300,00	91 600,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 408 393,32	177 125,00	2 231 268,32	2 416 155,90
Autres créances	1 182 746,62		1 182 746,62	4 348 908,50
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				8 211 523,36
Disponibilités	3 735 304,87		3 735 304,87	8 216 700,05
Charges constatées d'avance (3)	146 280,00		146 280,00	143 285,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**7 566 024,81**	**177 125,00**	**7 388 899,81**	**23 428 172,81**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**21 698 988,67**	**2 619 032,89**	**19 079 955,78**	**35 353 484,10**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 008 020,00	1 008 020,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	359 522,62	359 522,62
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 802,00	100 802,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 726 270,21	22 721 690,10
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**3 328 048,25**	**4 154 580,11**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	19 446,75	19 249,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**12 542 109,83**	**28 363 863,83**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 973,53	655,21
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 219 535,88	3 254 256,78
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 181,60	406 217,61
Dettes fiscales et sociales	1 903 789,43	2 097 854,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 765,51	125 535,79
Produits constatés d'avance (1)	942 600,00	1 105 100,00
TOTAL DETTES	**6 537 845,95**	**6 989 620,27**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**19 079 955,78**	**35 353 484,10**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 537 845,95	6 989 620,27
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 973,53	655,21
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2022	%	30/06/2021	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 955 807,80	100,00	6 807 393,04	100,00	-851 585,24	-12,51
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 955 807,80**	**100,00**	**6 807 393,04**	**100,00**	**-851 585,24**	**-12,51**
Production stockée ou déstockage	1 700,00	0,03	6 100,00	0,09	-4 400,00	-72,13
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**5 957 507,80**	**100,00**	**6 813 493,04**	**100,00**	**-855 985,24**	**-12,56**
Production de l'ex. + ytes marchandises	**5 957 507,80**	**100,00**	**6 813 493,04**	**100,00**	**-855 985,24**	**-12,56**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.	7 945,61	0,13	7 403,63	0,11	541,98	7,32
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous-traitance	145 671,59	2,45	135 479,00	1,99	10 192,59	7,52
Achats consommés	**153 617,20**	**2,58**	**142 882,63**	**2,10**	**10 734,57**	**7,51**
MARGE BRUTE	**5 803 890,60**	**97,42**	**6 670 610,41**	**97,90**	**-866 719,81**	**-12,99**
Autres achats	81 469,23	1,37	91 661,95	1,35	-10 192,72	-11,12
Services extérieurs	641 608,47	10,77	535 097,47	7,85	106 511,00	19,90
Autres services extérieurs	370 737,48	6,22	286 592,45	4,21	84 145,03	29,36
Autres achats et charges externes	**1 093 815,18**	**18,36**	**913 351,87**	**13,41**	**180 463,31**	**19,76**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**4 710 075,42**	**79,06**	**5 757 258,54**	**84,50**	**-1 047 183,12**	**-18,19**
Subventions d'exploitation	9 333,32	0,16	10 755,50	0,16	-1 422,18	-13,22
Impôts et taxes	151 214,75	2,54	150 246,13	2,21	968,62	0,64
Rémunérations	2 794 217,48	46,90	2 553 664,36	37,48	240 553,12	9,42
Charges sociales	1 145 361,90	19,23	1 053 695,02	15,46	91 666,88	8,70
Charges de personnel	**3 939 579,38**	**66,13**	**3 607 359,38**	**52,94**	**332 220,00**	**9,21**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**628 614,61**	**10,55**	**2 010 408,53**	**29,51**	**-1 381 793,92**	**-68,73**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	187 960,81	3,16	109 984,42	1,61	77 976,39	70,90
Autres produits d'exploitation	1,60		3,82		-2,22	-58,12
Dotations aux amortissements sur immobilisati	170 810,99	2,87	178 668,28	2,62	-7 857,29	-4,40
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	108 279,00	1,82	22 920,00	0,34	85 359,00	372,42
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	105 344,69	1,77	12 309,36	0,18	93 035,33	755,81
Autres charges et produits	**-196 472,27**	**-3,30**	**-103 909,40**	**-1,53**	**-92 562,87**	**89,08**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**432 142,34**	**7,25**	**1 906 499,13**	**27,98**	**-1 474 356,79**	**-77,33**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2022	%	30/06/2021	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	3 048 214,03	51,17	2 856 470,74	41,92	191 743,29	6,71
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP	19,18		18,32		0,86	4,69
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	**3 048 233,21**	**51,17**	**2 856 489,06**	**41,92**	**191 744,15**	**6,71**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	29 449,62	0,49	43 264,09	0,63	-13 814,47	-31,93
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**29 449,62**	**0,49**	**43 264,09**	**0,63**	**-13 814,47**	**-31,93**
RESULTAT FINANCIER	**3 018 783,59**	**50,67**	**2 813 224,97**	**41,29**	**205 558,62**	**7,31**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**3 450 925,93**	**57,93**	**4 719 724,10**	**69,27**	**-1 268 798,17**	**-26,88**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio	1 111,50	0,02	28 842,01	0,42	-27 730,51	-96,15
Produits exceptionnels sur opérations en capita	206 536,00	3,47	7 000,00	0,10	199 536,00	NS
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**207 647,50**	**3,49**	**35 842,01**	**0,53**	**171 805,49**	**479,34**
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	4 145,00	0,07	98,00		4 047,00	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	120 465,43	2,02			120 465,43	
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	197,75		35,00		162,75	465,00
Charges exceptionnelles	**124 808,18**	**2,09**	**133,00**		**124 675,18**	**NS**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**82 839,32**	**1,39**	**35 709,01**	**0,52**	**47 130,31**	**131,98**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	205 717,00	3,45	600 853,00	8,82	-395 136,00	-65,76
TOTAL DES PRODUITS	**9 410 684,24**		**9 826 567,85**		**-415 883,61**	**-4,23**
TOTAL DES CHARGES	**6 082 635,99**		**5 671 987,74**		**410 648,25**	**7,24**
RESULTAT NET	**3 328 048,25**	**55,86**	**4 154 580,11**	**60,98**	**-826 531,86**	**-19,89**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA SECOVI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 19 079 956 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 328 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique : 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	101 647	7 738	11 728	97 657
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 311 566	7 738	11 728	1 307 576
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462		15 417	1 046
– Installations générales, agencements aménagements divers	529 626			529 626
– Matériel de transport	336 051		83 824	252 226
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	551 486	49 064	38 089	562 461
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 483 632	49 064	137 330	1 395 366
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	11 471 429	200	112 930	11 358 699
– Autres titres immobilisés	1 128	19		1 147
– Prêts et autres immobilisations financières	70 176			70 176
Immobilisations financières	11 542 733	219	112 930	11 430 022
ACTIF IMMOBILISE	**14 337 931**	**57 021**	**261 989**	**14 132 964**

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 738	49 064	219	57 021
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**7 738**	**49 064**	**219**	**57 021**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	11 728	137 330	112 930	261 989
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**11 728**	**137 330**	**112 930**	**261 989**

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	30/06/2022
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	1 209 919
Total	**1 209 920**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL B.C.E.C. 80092 AMIENS CEDEX 3	8 000	598 282	100,00	337 295
SARL COMPTABILITE CONSEIL AUXI 80370 BERNAVILL	15 245	412 804	100,00	271 393
SARL AREX 80092 AMIENS CEDEX 3	59 200	316 361	100,00	103 029
SARL SARECOM 80103 ABBEVILLE CEDEX	108 000	1 111 942	99,95	289 029
EURL ECOGED 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	912 185	100,00	128 387
SAS ACDN 80100 ABBEVILLE	100 000	427 516	100,00	115 862
SAS EPC 60000 BEAUVAIS	70 400	681 121	100,00	23 684
SA BOUSQUET 80100 ABBEVILLE CEDEX	600 000	817 067	100,00	367 249
SAS FICORA 60000 BEAUVAIS	380 000	566 914	99,99	323 443
SAS SECOVI AUDIT 80000 AMIENS	115 840	960 013	99,00	101 275
SARL COGENA 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	971 347	99,93	176 116
SARL SEREC 80092 AMIENS CEDEX 3	80 000	690 095	100,00	305 256
SARL ECSOM 80092 AMIENS CEDEX 3	24 000	189 126	99,75	38 665
SELARL SAGEVI – NOREX 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN	375 000	755 449	99,97	148 601
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	93 318	9 466	11 728	91 056
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 303 238	9 466	11 728	1 300 975
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 318	105	15 417	1 006
– Installations générales, agencements aménagements divers	408 741	21 618		430 358
– Matériel de transport	190 753	66 018	80 825	175 946
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	443 564	73 604	33 553	483 615
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 109 382	161 345	129 795	1 140 932
ACTIF IMMOBILISE	**2 412 620**	**170 811**	**141 523**	**2 441 908**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 807 596 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 176		70 176
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 408 393	2 408 393	
Autres	1 182 747	1 182 747	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	146 280	146 280	
Total	**3 807 596**	**3 737 420**	**70 176**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	1 342 017
FOURNISSEURS – AVOIRS A RECEVOIR	955
ASSOCIES – INTERETS COURUS	16 513
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	2 000
Total	**1 361 484**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 008 020,00 euros décomposé en 50 401 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS SVI AUDIT 80092 AMIENS CEDEX 3	52,03	26 228,00
SAS FEMINA STYL 80000 AMIENS	47,94	24 164,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
CORNU STEPHANE 80480 DURY		5,00
HUBLE MARIE RENEE 80800 BUSSY LES DAOURS		1,00
HUBLE MARC 80800 BUSSY-LES-DAOURS		1,00
HENON DENIS 80000 AMIENS		1,00
DURIEZ VINCENT 80000 AMIENS		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 249	198		19 447
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**19 249**	**198**		**19 447**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		198		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 537 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 974	1 974		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 182	369 182		
Dettes fiscales et sociales	1 901 409	1 901 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 322 682	3 322 682		
Produits constatés d'avance	942 600	942 600		
Total	**6 537 846**	**6 537 846**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 221 917			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	25 178
INTERETS COURUS A PAYER	1 974
ASSOCIÉS – INTÉRÊTS COURUS	21 008
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	331 378
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	268 000
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	140 836
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	115 124
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	12 628
CLIENTS – AVOIRS À ETABLIR	13 269
DIVERS – CHARGES À PAYER	6 344
Total	**935 738**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	146 280		
Total	**146 280**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS PERCUS D AVANCE	942 600		
Total	**942 600**		

AUDISOM

M. C. R. D'A.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
05 AVR. 2023
AMIENS
80 - 02

EXEMPLAIRE GREFFE

SA SECOVI

605, rue Saint Fuscien

80092 AMIENS cedex3

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 30 Juin 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

AUDISOM

M C R A

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
05 AVR. 2023
AMIENS
80 - 02

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SECOVI
Société Anonyme au capital de 1 008 020 Euros
Siège social à AMIENS (80000) - 605, rue Saint Fuscien
- 383 786 266 RCS AMIENS -

Présenté à l'Assemblée Générale
Statuant sur les comptes du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

A l'assemblée générale de la société SECOVI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECOVI relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SARL au capital social de 100 000 €
654 rue Roger Salengro 80450 Camon
Tél. : 03 22 46 17 41 Fax 03 22 47 38 98
SIRET RCS Amiens 453 203 440 00046 APE NAF 6920Z TVA INTRA FR 354 532 03440

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAMON, le 6 Décembre 2022

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes